



# COMPTE RENDU DU COMITE DE PROGRAMMATION DU GAL LOIRE BEAUCE DU 15 septembre 2011



Les membres du Comité de Programmation se sont réunis le 15 septembre 2011 à la Salle polyvalente à Rouvray-Sainte-Croix.

### Étaient présents Mesdames et Messieurs les membres du Collège Public :

Messieurs Frédéric CUILLERIER (Saint Ay – Président du GAL), Jean-François BOULAND (Chaingy), François COINTEPAS (Beaugency), Eric GOLHEN (Villorceau), Pascal GUDIN (Artenay), Lucien HERVE (Coinces), Vincent LECOQ (St Péravy la Colombe), Alain PAPOT (Rouvray Ste Croix), Madame Nicole PINSARD (Boulay-les-Barres), André TERRASSE (Chevilly).

*Étaient Excusés :* Mesdames Edith CHARDON (Tavers), Martine DUMORTIER (Bucy-St-Liphard), Messieurs Claude LAFAGE (Patay), Brice LEMAIRE (Chaingy), Daniel THOUVENIN (Villorceau).

### Étaient présents Mesdames et Messieurs les membres du Collège Privé :

Messieurs Jean Paul BIESSE (Bacon Patrimoine), Gérard COGNEAU (Valimage), Jacques DE ROCHEFORT (Exploitant agricole Patay), Rémi DUMERY (Vice-président du GAL), Laurent GASNIER (Hommes et Territoires), Albert GUILIANO (conseil de développement), Madame Hélène KAFFES (Amis de l'orgue), Messieurs Thomas POINTEREAU (JA Loire Beauce), François POINTEREAU (Racines du Pays Loire Beauce) et Christian STERNE (Fous de Bassan !).

*Étaient excusés :* Messieurs Daniel CHARTIER (conseil de développement), Gérard DESCLERC (Président Conseil de Développement) et Madame Chantal JOSEPH (Maison de Beauce).

### Étaient présents, Mesdames et Messieurs les membres invités :

Monsieur BERNAT (Société Ternois), Madame Katia COUETTE (Chambre d'Agriculture 45), Messieurs FAUTREL (Beaugency), Stéphane GAULTIER (Lailly en Val), Mesdames Marie Paule LAGASQUIE (Loiret Nature Environnement), Christine LAFLORENTIE (Beaugency), Monsieur Alain MEYER (Messas), Madame Sandrine POIRIER (Loiret Nature Environnement) et Monsieur Jean Claude TICOT (Maire de Rouvray Ste Croix).

*Était excusée :* Madame Camille DELILLE (DDT)

**Équipe technique :** Valérie DAZARD (Assistante/chargée de mission), Sandra MARTIN (Agent de développement), Gaëlle TREGUER (Chef de projet Leader) et Chloé PRUDHOMME (Chef de projet Leader en remplacement).

MEMBRES EN FONCTION			REGLE DU DOUBLE QUORUM			
Nombre total de membres	Nombre total du collège public	Nombre total du collège privé	Au moins 50 % des membres présents	Membres présents le 15/09/11	Au moins 50 % des présents sont des privés	Privés présents le 15/09/2011
34	15	19	17	20	10	10

La règle du double quorum étant respectée, Monsieur CUILLERIER ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Comité de Programmation et remercie Monsieur TICOT pour son accueil. Monsieur le Maire de Rouvray Sainte Croix présente sa commune. Monsieur CUILLERIER souligne le retour de congé-maternité de Gaëlle TREGUER, puis annonce ensuite l'ordre du jour avec notamment la venue d'une délégation lituanienne en fin de réunion.

## 1. ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME

Monsieur CUILLERIER explique l'état d'avancement du programme depuis le dernier Comité :

	<i>Engagé</i>	<i>Payé</i>	<i>Engagé hors animation GAL</i>	<i>Payé hors animation GAL</i>
<i>Au 15/09/11</i>	22.44 %	7.06 %	17.52 %	1.5 %

Il fait remarquer que le taux de paiement est faible. Il poursuit en expliquant la répartition par dispositif des engagements puis des paiements.

## **2. PROGRAMMATION DES DOSSIERS**

### **2.1. Dossiers en avis d'opportunité**

#### **2.1.1. « Du Transsibérien à l'Aérotrain, Phase de diffusion », Le Théâtre de l'Imprévu.**

Monsieur CUILLERIER donne la parole à Eric CENAT, responsable du projet artistique pour indiquer en quoi consiste son projet :

Eric CENAT indique que la subvention Leader a beaucoup aidé leur compagnie lors de la première phase. Il précise que l'aide demandée aujourd'hui porte sur la diffusion du spectacle.

Monsieur CUILLERIER demande à Mademoiselle PRUDHOMME de préciser la demande du porteur de projet. Elle explique que Le Théâtre de l'Imprévu a déjà effectué deux demandes de subvention auprès de Leader pour la phase d'écriture, qui a été soutenue par le GAL, et la phase de création qui n'a pas reçu d'aide Leader. Elle précise qu'il s'agit de la dernière phase du projet. Elle rappelle la raison pour laquelle le GAL n'avait pas souhaité aidé la compagnie lors de la deuxième phase à savoir la difficulté d'identifier clairement le marqueur d'identité du territoire du Pays qu'est l'aérotrain.

Monsieur CUILLERIER demande quel est le coût du spectacle, et le coût demandé. Madame HEMERY précise qu'un spectacle revient à environ 5 000 euros et que la subvention Leader devrait être de 2 500 euros. Elle ajoute que le spectacle doit avoir lieu à Meung-sur-Loire, Beaugency, et éventuellement à Artenay.

Monsieur GUILIANO déplore le manque de plan de financement pour donner son avis. Mademoiselle PRUDHOMME précise qu'il s'agit d'une demande en opportunité, sans plan de financement, afin de discuter de la pertinence de ce projet dans la stratégie du GAL et ainsi éviter au porteur projet de monter un dossier pour rien.

Les questions sur le projet étant terminées, Monsieur CUILLERIER remercie la compagnie du Théâtre de l'Imprévu et leur demande de sortir pour que le GAL puisse délibérer.

Monsieur CUILLERIER indique que, comme pour le deuxième projet, il manque un lien évident avec le Pays Loire Beauce, que les efforts n'ont pas été faits, et que le Comité ne semble pas convaincu.

Mademoiselle KAFFES souligne que ce projet permet de faire revivre l'aérotrain, même si la dimension Beauce n'est pas assez présente. Elle ajoute que 2 500 euros n'est pas une grosse somme pour ce projet.

Monsieur GUDIN et Madame PINSARD, qui avaient assisté à la restitution des ateliers d'écriture, expliquent que les spectacles n'allaient pas assez dans le sens de l'aérotrain, que ce dernier était peu évoqué. Monsieur CUILLERIER compare le Théâtre de l'Imprévu avec la compagnie des Fous de Bassan dont la démarche va totalement dans le sens de la stratégie du GAL. Monsieur STERNE précise que les deux compagnies n'ont pas la même démarche et qu'il est difficile de les comparer.

Monsieur CUILLERIER clôt le débat en précisant que la compagnie doit monter un dossier de demande et qu'il passera pour décision lors d'un prochain Comité.

#### **2.1.2. « Objectif Zéro Pesticides », Communes de Lailly-en-Val, Baule, et Messas.**

Monsieur CUILLERIER rappelle que ce point avait déjà été abordé lors d'un Comité et souligne les bonnes relations qu'entretiennent le Pays Loire Beauce et Loiret Nature Environnement pour valoriser la biodiversité sur le territoire (Conférence Biodiversité, Diagnostics agricoles ...). Il donne la parole aux représentantes de Loiret Nature Environnement, Mesdames LAGASQUIE et POIRIER, pour présenter le projet.

Suite à la diffusion d'un film explicatif, téléchargeable sur le site de l'Agence de l'eau [www.eau-loire-bretagne.fr/les\\_rendez-vous\\_de\\_leau/trophees\\_de\\_leau/trophees\\_2009](http://www.eau-loire-bretagne.fr/les_rendez-vous_de_leau/trophees_de_leau/trophees_2009), Monsieur CUILLERIER

demande aux communes présentes si elles souhaitent prendre la parole. Monsieur GAULTIER, commune de Lailly-en-Val, explique que sa commune est très motivée pour s'engager dans cette action. Il parle aussi de la dimension paysagère du projet, qui vise à faire se réappropriier les lieux par les habitants. Monsieur MEYER, commune de Messas, indique que cette action est très importante pour sa commune. Monsieur GOLHEN explique qu'un gros travail éducatif est à effectuer à propos de cette action et que le rôle de Loiret Nature Environnement est très important de ce point de vue-là.

Mademoiselle PRUDHOMME précise que quatre communes peuvent être aidées par Leader : les trois communes présentées ici, et une autre commune pourrait se faire connaître pour participer à ce projet. Les communes désireuses de participer au projet peuvent donc se faire connaître auprès de Loiret Nature Environnement et du Pays.

Monsieur CUILLERIER demande aux membres de donner leur avis sur ce projet. A l'unanimité, le Comité de Programmation valide sur le principe ce projet.

### **2.1.3. « Les tentures brodées de l'Hôtel de ville de Beaugency », Commune de Beaugency.**

Monsieur CUILLERIER donne la parole à Madame LAFLORENTIE, service patrimoine à Beaugency. Elle donne des indications sur la présence des tentures à Beaugency et des éléments historiques. L'aide Leader doit porter sur un ouvrage présentant la technique spécifique et l'historique de ces tentures, ainsi que sur l'organisation d'un salon d'ateliers d'arts.



Madame LAFLORENTIE explique que le projet entre dans le cadre d'un grand travail de restauration des tentures. Ces dernières sont fortement abîmées du fait d'être exposées en permanence, dans la Salle du Conseil, sans protection particulière.

Monsieur CUILLERIER demande des précisions sur le lien entre la stratégie du GAL et le projet. Madame LAFLORENTIE et Monsieur FAUTREL précisent que les tentures brodées proviennent d'une série qui est unique au niveau national voire européen.

Mademoiselle PRUDHOMME précise que le projet a évolué entre la première présentation et le projet actuel. L'idée du salon sur le Pays est venue grâce aux échanges entre le porteur de projet, le Pays et Madame DUMORTIER, membre du Comité.

Monsieur MEYER pense qu'il est important de faire connaître et de protéger ces tentures.

Monsieur CUILLERIER demande si quelqu'un d'autre veut s'exprimer avant de prendre une décision. Personne ne se manifestant, le Comité de Programmation valide ce projet à l'unanimité.

### **2.1.4. « Mise en place d'une « vis chauffante » dans la station d'épuration d'Artenay », Commune d'Artenay.**

Monsieur CUILLERIER donne la parole à Monsieur BERNAT, représentant du bureau d'études TERNOIS qui présente le projet (cf. diaporama).

Madame PINSARD demande si la température de 90°C est bien suffisante pour éliminer tous les éléments pathogènes. Monsieur BERNAT répond que ce qui est réellement important dans le traitement de ces éléments, est la durée d'exposition à la chaleur, qui est de 6 heures. Ce temps d'exposition va au-delà de la durée préconisée, qui est de 4H-5H.

Monsieur GUILIANO s'interroge sur le contrôle des boues. Monsieur BERNAT explique qu'il existe un contrôle régulier des boues. Des analyses sont effectuées chaque année.

Mademoiselle PRUDHOMME a sollicité l'avis de l'ADEME et de la Chambre d'Agriculture, il en ressort les éléments suivants :

Ce projet permet la réduction du transport des boues, ainsi que la valorisation d'un « déchet ». La vis chauffante dans une station d'épuration est un procédé qui n'existe pas encore sur le territoire du Pays, ni du département. Cela lui confère ainsi un statut de technique innovante pour le territoire du GAL. Cependant, ce procédé pouvait coupler la technique de la vis chauffante avec un fonctionnement à l'énergie renouvelable (énergie solaire, biomasse, ...) ; et qu'il était dommage de ne pas inclure, dans ce projet, l'énergie renouvelable. Le manque de données techniques dans les documents fournis, ne permet pas aux techniciens d'évaluer la performance de cette vis ; ce qu'il serait intéressant de connaître par la suite. Les contacts de ces techniciens ont été fournis au porteur de projet afin d'améliorer ce projet.

Le Comité s'accorde sur le bien-fondé du projet et à l'unanimité valide ce projet.

### 3. Dossiers à reprogrammer :

#### « Lettres de Pays », Les Fous de Bassan !

Monsieur CUIILLERIER explique que, suite à la participation de la commune de Beaugency pour le financement de ce projet, le plan de financement a évolué. La subvention Leader est donc supérieure de 100 € à celle qui avait été votée. La nouvelle subvention Leader est de 9 755.64 € au lieu de 9 655.64 €. Le nouveau plan de financement est donc le suivant :

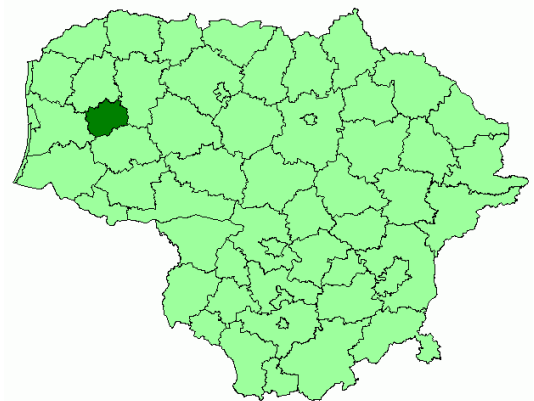
Dépenses		Recettes	
Frais organisation	3 559,00 €	<b>Autofinancement (20%)</b>	<b>4 438,92 €</b>
Honoraires artistiques	1 900 €	<b>Contribution publique (80 %)</b>	<b>17 755,64 €</b>
Frais salariaux (permanents + metteur en scène + assistante)	15 999,56 €	Leader (55%)	9 755,64 €
Frais de déplacements	736,00 €	Cofinanceurs publics (45%)	8 000,00 €
		<i>DRAC Centre</i>	<i>1 500,00 €</i>
		<i>Région Centre</i>	<i>4 000,00 €</i>
		<i>Commune de Beaugency</i>	<i>2 500,00 €</i>
<b>TOTAL</b>	<b>22 194,56 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>22 194,56 €</b>

Suite à la validation du dossier programmé, la maquette financière est la suivante :

Nom Dispositif PDRH	Dispositif PDRH	Enveloppe FEADER actuelle : montant alloué	Montant FEADER engagé	% FEADER engagé
Information et diffusion des connaissances scientifiques et des pratiques novatrices	111 B	65 000 €		
Modernisation des exploitations agricoles	121 C	150 000 €	15 850,23 €	10,57%
Coopération pour la mise au point de nouveaux procédés, technologies et produits	124	50 000 €	46 533,05 €	93,07%
Participation des agriculteurs à des régimes de qualité alimentaire	132	40 000 €		
Information et promotion des produits issus de régime de qualité alimentaire	133	10 000 €		
Aides aux investissements non productifs	216	15 000 €		
Premier boisement des terres agricoles	221	10 000 €		
Diversification vers des activités non agricoles	311	100 000 €	5 011,11 €	5,01%
Aide à la création et au développement des microentreprises	312	10 000 €		
Promotion des activités touristiques	313	35 000 €	10 457,00 €	29,88%
Services de base pour l'économie et la population rurale	321	100 000 €	28 877,83 €	28,88%
Conservation et mise en valeur du patrimoine naturel	323 D	125 000 €	26 477,93 €	21,18%
Conservation et mise en valeur du patrimoine culturel	323 E	150 000 €	40 983,32 €	27,32%
Formation et information sur l'axe 3	331	50 000 €	2 047,13 €	4,09%
Stratégies locales de développement	341 B	140 000 €	33 821,51 €	24,16%
Coopération interterritoriale et transnationale	421	150 000 €	9 955,57 €	6,64%
Animation et fonctionnement du GAL	431	300 000 €	126 400,81 €	42,13%
<b>TOTAL</b>		<b>1 500 000 €</b>	<b>346 415,49 €</b>	<b>23,09%</b>

#### 4. Accueil de la délégation du GAL de Rietavas rencontré en Lituanie.

Monsieur CUIILLERIER souhaite la bienvenue à la délégation de 40 lituaniens arrivée en cours de réunion. Il présente la stratégie Leader au GAL de Rietavas puis donne des exemples de projets aidés par Leader sur le Pays Loire Beauce depuis le début du programme. Suite à cette présentation, le GAL de Rietavas présente son GAL. Rietavas se situe à au nord-ouest de la Lituanie.



Suite à ces présentations respectives et aux échanges avec l'assemblée, il serait possible de coopérer avec le GAL de Rietavas sur la thématique « Route du lait » et « Route du Blé en Beauce », sur la thématique des circuits courts, mais aussi sur le projet d'innovation agricole. Il est convenu que la journée du lendemain pourra être l'occasion de signer une lettre d'engagement sur une future coopération entre les deux programmes Leader.

Pour conclure le Comité et échanger avec les Lituaniens, le Maire de la commune de Rouvray-Sainte-Croix offre le verre de l'amitié..

***Pour information : Le prochain Comité de Programmation aura lieu le jeudi 8 décembre 2011 sur le Canton de Beaugency.***